

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 avril 2025

VALORISER LA RÉSERVE COMMUNALE DE SÉCURITÉ CIVILE - (N° 1175)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N ° 54

présenté par
M. Lemaire, rapporteur
à l'amendement n° 53 du Gouvernement

ARTICLE 3 BIS

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.
--